



Ministre de l'Environnement et
du Changement climatique

Minister of Environment
and Climate Change

Ottawa, Canada K1A 0H3

02 AOUT 2019

Membres du GroupMobilisation
pressmobilisation@gmail.com

Chers membres,

J'ai bien reçu votre correspondance du 15 mai 2019 concernant la motion du gouvernement du Canada visant à reconnaître l'urgence climatique, ainsi que votre proposition concernant la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique. Je regrette d'avoir tardé à vous répondre.

Le gouvernement du Canada reconnaît les effets réels et dévastateurs des changements climatiques sur la vie des Canadiens, comme le souligne le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat dans son récent rapport spécial sur le réchauffement planétaire de 1,5 °C. Plus récemment, le gouvernement a publié un rapport scientifique, intitulé *Rapport sur le climat changeant du Canada*, qui confirme que la température du Canada se réchauffe deux fois plus vite que la moyenne mondiale et trois fois plus vite que la moyenne mondiale dans le Nord.

Je partage votre sentiment d'urgence quant à la nécessité d'agir et votre conviction que le Canada doit être uni en tant que pays pour prendre conscience de la gravité des changements climatiques en déclarant une urgence climatique nationale. C'est pourquoi, le 13 mai 2019, j'ai présenté à la Chambre des communes une motion visant à reconnaître que le Canada est en situation d'urgence climatique nationale, ce qui exige des parlementaires qu'ils s'engagent à atteindre l'objectif national du Canada en matière d'émissions en vertu de l'Accord de Paris, et à procéder à des réductions plus importantes.

En 2016, le gouvernement fédéral a collaboré avec les provinces et les territoires, avec la participation des peuples autochtones, à l'élaboration du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, le plan climatique du Canada. Ce cadre décrit plus de 50 mesures concrètes visant à réduire la pollution par le carbone, à favoriser l'adaptation aux changements climatiques et la résilience, à encourager l'adoption de technologies propres, et à créer des emplois de qualité qui contribuent à la croissance économique. Les principales mesures prévues sont les suivantes :

- Réglementer les émissions de méthane dans le secteur du pétrole et du gaz, ce qui réduira la pollution par le carbone d'environ 16,5 millions de tonnes en 2030;



.../2

Canada

- Accélérer l'élimination progressive de la production d'électricité à partir du charbon d'ici 2030, dans le cadre des efforts déployés pour faire en sorte que 90 p. 100 de l'électricité provienne de sources non émettrices, et faciliter la transition des travailleurs et des collectivités vers une économie à faibles émissions de carbone;
- Mettre au point des codes du bâtiment de type « consommation énergétique nette zéro » qui seront adoptés d'ici 2030 pour les nouveaux immeubles;
- Établir un étiquetage énergétique obligatoire pour les immeubles afin de fournir aux entreprises et aux consommateurs des renseignements sur le rendement énergétique, ainsi que de nouvelles normes pour améliorer l'efficacité énergétique des appareils et de l'équipement;
- Adopter une optique des changements climatiques pour s'assurer que les répercussions climatiques futures sont prises en compte dans tous les projets d'infrastructure financés par le gouvernement fédéral;
- Établir le Centre canadien des services climatiques pour donner aux Canadiens un meilleur accès aux données scientifiques sur le climat.

Par ailleurs, le gouvernement du Canada resserre les normes en matière d'émissions pour les véhicules légers et les véhicules lourds, et prend des mesures pour améliorer l'efficacité énergétique et l'appui au changement de carburant pour le transport ferroviaire, aérien, maritime et hors route. De plus, il collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, l'industrie, et d'autres intervenants afin d'élaborer une norme sur les carburants propres, qui exigera des réductions de l'intensité en carbone des carburants fournis au Canada, en vue de réduire davantage les émissions liées aux secteurs du transport, de la construction et des industries. Cela incitera à l'innovation, à la mise au point et à l'utilisation d'un vaste éventail de combustibles à plus faible teneur en carbone, de même qu'à l'utilisation de sources d'énergie et de technologies de recharge comme l'électricité, l'hydrogène et les combustibles renouvelables, dont le gaz naturel renouvelable.

En outre, vous serez intéressés d'apprendre que le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques est assorti de mesures visant à assurer la transition du Canada vers une économie axée sur l'énergie propre, par exemple : 3 milliards de dollars pour les initiatives liées aux technologies propres, 26,9 milliards de dollars pour l'infrastructure verte (y compris l'énergie renouvelable, la recharge des véhicules électriques, les postes de ravitaillement en gaz naturel et en hydrogène, et d'autres initiatives d'adaptation et de résilience), et 28,7 milliards de dollars pour le transport en commun urbain. Le gouvernement du Canada a également mis sur pied le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, une initiative de 2 milliards de dollars visant à tirer parti des investissements dans des projets qui généreront une croissance propre et réduiront les émissions de gaz à effet de serre des immeubles, des industries et des secteurs forestier et agricole.

Le budget de 2019 propose aussi des fonds supplémentaires pour appuyer le Cadre pancanadien. Cela comprend des investissements stratégiques qui rendront l'option des véhicules à émission zéro un choix plus facile et abordable pour les Canadiens. En effet, le gouvernement du Canada prévoit investir 130 millions de dollars pour de nouvelles stations de recharge et de ravitaillement et 300 millions de dollars pour un nouvel incitatif fédéral à l'achat. Ce budget comprend aussi plus d'un milliard de dollars pour l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les immeubles résidentiels, commerciaux et à logements multiples.

De plus, le Cadre pancanadien prévoit la tarification de la pollution par le carbone. Il s'agit de l'un des moyens les plus efficaces d'atténuer les effets des changements climatiques. La tarification de la pollution par le carbone contribuera de façon importante aux efforts déployés par le Canada pour réduire la pollution par les gaz à effet de serre. Selon une analyse effectuée par Environnement et Changement climatique Canada, la tarification de la pollution par le carbone aurait pour effet de réduire la pollution par les gaz à effet de serre de 50 à 60 millions de tonnes en 2022. Cela équivaut à arrêter de 30 à 35 groupes de production d'électricité alimentés au charbon pendant une année.

Par ailleurs, le gouvernement du Canada reconnaît que le pétrole et le gaz demeureront d'importants produits à l'échelle mondiale et qu'il est impossible de faire la transition vers une économie faible en carbone du jour au lendemain. Le Canada s'est engagé à soutenir le développement responsable du secteur du pétrole et du gaz du Canada en tant que source de bons emplois. Toutefois, le pays est déterminé à respecter à moyen terme l'engagement pris par le G20 de rationaliser et d'éliminer progressivement toutes les subventions inefficaces aux combustibles fossiles qui subsisteront. À cet égard, d'importants progrès ont été réalisés au cours des dernières années, notamment :

- La modification du traitement fiscal des activités de forage d'exploration pétrolière et gazière couronnées de succès. Les dépenses associées aux puits de découverte de pétrole et de gaz couronnés de succès seront traitées comme des frais d'aménagement au Canada, qui sont déduits progressivement, plutôt que comme des frais d'exploration au Canada déductibles immédiatement, à moins et jusqu'à ce que les activités soient considérées comme un échec;
- La suppression de l'avantage fiscal permettant aux petites entreprises pétrolières et gazières de catégoriser des frais d'aménagement au Canada comme des frais d'exploration au Canada déductibles immédiatement qui ont fait l'objet d'une renonciation au profit des détenteurs d'actions accréditives. Ces mesures feront en sorte que ces frais d'aménagement, qui créent un actif de valeur durable, soient déduits progressivement.

Le gouvernement du Canada examine actuellement les mesures non fiscales qui favorisent la production et l'utilisation des combustibles fossiles afin de déterminer celles qui pourraient constituer des subventions inefficaces, et il continuera de travailler dans le cadre de son mandat en vue d'éliminer progressivement ou de rationaliser les subventions inefficaces d'ici 2025. Pour appuyer ce travail, le gouvernement a lancé une consultation publique sur son projet de cadre d'examen des mesures non fiscales. Cette consultation a pris fin le 30 juin 2019. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter le www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/consultation-approche-subventions-inefficaces-non-fiscales-combustibles-fossiles.html.

Le plan de lutte contre les changements climatiques du Canada fonctionne. Les plus récentes projections indiquent qu'en 2023, les émissions de gaz à effet de serre du pays seront inférieures de 223 millions de tonnes à ce qu'elles auraient été sans son adoption et sa mise en œuvre. Cette amélioration de la situation projetée en ce qui concerne les émissions du Canada reflète l'étendue et la profondeur du plan.

Le travail du gouvernement du Canada à cet égard n'est pas terminé. Le gouvernement comprend que plus de mesures doivent être prises pour assurer un avenir meilleur, plus sain et plus prospère. Le Conseil consultatif sur l'action pour le climat a publié son rapport final le 28 mai 2019, que vous pouvez consulter à l'adresse suivante : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/conseil-consultatif-action-climat/rapport-final.html. Le gouvernement examinera les recommandations du Conseil consultatif visant à réduire davantage les émissions provenant des secteurs du transport et de la construction. En outre, l'institut indépendant sur le climat établi récemment fournira des conseils éclairés aux décideurs et déterminera des pratiques exemplaires pour que les prochaines mesures soient fondées sur des données probantes.

Enfin, le gouvernement continuera de prendre des mesures importantes en collaboration avec ses partenaires et les intervenants afin de laisser un monde plus propre, plus résilient et plus prospère pour les générations actuelles et futures.

J'espère que ces renseignements vous seront utiles et je vous prie d'agrérer, chers membres, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



L'honorable Catherine McKenna, C.P., députée